

LA NOTE DES PROFESSIONNELLES

L'intimidation à l'école primaire : compréhension et intervention.

Document rédigé par KATHERINE LUSSIER, M.Sc. Psychoéducation

Édition de novembre 2009
École Marguerite-Bourgeoys



Source de l'image : www.spvm.qc.ca

L'intimidation entre élèves à l'école est un phénomène inquiétant parce que nous savons que les enfants qui en sont victimes souffrent. Les conséquences de cette forme de violence affectent le développement social et affectif de l'enfant et l'école a la responsabilité d'intervenir face aux situations d'intimidation. Les parents doivent également jouer un rôle dans l'intervention face aux situations d'intimidation afin de soutenir leur enfant qui pourrait en être victime.

L'intimidation : Conception et définition

Qu'est-ce que l'intimidation ?

(Source : Le Réseau PREVNet (La Promotion des Relations et l'Élimination de la Violence). <http://prevnet.ca/>)

Il s'agit d'un abus de pouvoir envers ses pairs qui s'exprime de différentes manières selon l'âge de l'agresseur. On parle d'intimidation lorsqu'il y a violence à répétition avec abus de pouvoir de la part de l'enfant agresseur envers l'enfant agressé (Juvonen & Graham, 2001; Olweus, 1991; Pepler & Craig, 2000). L'intimidation se définit comme un manque de respect au sein d'une relation:

- ❖ L'enfant qui intimide apprend à contrôler et déstabiliser l'autre par la violence et l'abus de pouvoir;
- ❖ L'enfant qui en est victime se sent de plus en plus impuissant et piégé dans une relation abusive.

Dans un modèle répétitif d'intimidation, l'enfant agresseur a le sentiment de gagner du pouvoir sur l'autre alors que l'enfant agressé semble perdre son pouvoir. Piégé dans cette relation abusive, l'enfant agressé se sent impuissant et n'arrive plus à se défendre. De son côté, l'enfant qui intimide l'autre sans relâche développe un mode relationnel basé sur la violence et l'abus de pouvoir.

DONC :

- ❖ L'intimidation survient lorsqu'une ou plusieurs personnes exercent leur pouvoir envers une victime par l'intermédiaire de l'agressivité physique, verbale ou par l'exclusion sociale.

- ❖ **L'intimidation se distingue d'un conflit par son caractère intentionnel et répétitif ainsi que par le déséquilibre du rapport de force établi entre les personnes impliquées.**
- ❖ L'intimidation est plus facilement comprise lorsqu'on la compare à la notion de harcèlement, où on conçoit qu'il y a répétition de gestes de violence (physique, verbale ou psychologique) et la présence d'un déséquilibre de pouvoir entre la victime et l'agresseur.



Source de l'image: neighborhoodlink.com

Pourquoi est-ce qu'une personne intimide?

(Source : « L'intimidation à notre école, on n'en veut pas; qu'on se le dise ». Programme de prévention de l'intimidation réalisé par Lise Desbiens et Naomi Lemay, psychoéducatrice, CSMB.)

- ❖ Pour répondre à un besoin d'affirmer son pouvoir et de se sentir meilleur.
- ❖ Pour répondre à un besoin d'être reconnu, soit en imitant une personne qu'on admire ou encore en voulant être « cool » et populaire.
- ❖ Pour obtenir de l'argent ou des objets (taxage).
- ❖ Parce qu'il reproduit des comportements appris ou subis.

Les différentes formes que peuvent prendre l'intimidation :

(Source : Le Réseau PREVNet (La Promotion des Relations et l'Élimination de la Violence). <http://prevnet.ca/>; www.teljeunes.com.)

Physique: elle s'exprime par divers comportements comme frapper, asséner des coups de pieds, pousser, cracher, battre à coups de poing, voler ou endommager des biens.

Verbale: elle s'exprime par divers comportements comme donner des surnoms, se moquer, narguer méchamment, humilier ou menacer l'autre, passer des commentaires racistes ou faire du harcèlement sexuel.

Sociale: elle s'exprime par divers comportements comme rouler les yeux ou s'éloigner physiquement de l'autre, l'exclure du groupe, commérer ou lancer des rumeurs à son sujet, créer une situation visant à le ridiculiser, briser des amitiés, l'ignorer ou couper le contact avec elle, nuire à sa réputation, lui jouer de mauvais tours à son insu et manipuler les personnes autour d'elle.

Électronique ou cyberintimidation: elle s'exprime en utilisant le courriel, le téléphone cellulaire, le message texte et les sites Internet pour menacer, harceler, embarrasser, exclure du groupe, briser une réputation ou une amitié. Les formes de cyberintimidation les plus courantes sont;

- ❖ Insultes ou menaces envoyés par courriel ou dans des forums de discussions.

- ❖ Création d'un site Web visant à propager des propos haineux envers une personne.
- ❖ Diffusion de propos haineux envers une personne par messagerie texte de téléphone cellulaire.
- ❖ Distributions de photos et/ou vidéos prises par téléphone pour ridiculiser une personne.

Quelles sont les conséquences de l'intimidation?

(source : <http://www.spvm.qc.ca/fr>)

Pour la victime :

- ❖ Blessures physiques.
- ❖ Perte d'appétit, maux de tête, maux de ventre, symptômes anxieux.
- ❖ Baisse de l'estime de soi.
- ❖ Panique et sentiment de peur face à l'école.
- ❖ Démotivation scolaire.
- ❖ Idées noires ou suicidaires.
- ❖ Dépression, diminution marquée face aux intérêts habituels.

Pour la personne qui intimide :

- ❖ Rejet éventuel des pairs.
- ❖ Alliance avec des pairs déviants.
- ❖ Incapacité à différencier le bien du mal.
- ❖ Criminalité à l'adolescence et à l'âge adulte.
- ❖ Difficultés relationnelles.
- ❖ Être victime à son tour d'intimidation.
- ❖ Conséquences légales.

L'intervention à l'école Marguerite-Bourgeoys face aux situations d'intimidation :



Source de l'image : www.microsoft.com/fr-ca/clipart/default.aspx

L'école Marguerite-Bourgeoys, représentée par l'ensemble des intervenants y travaillant, accorde une très grande importance au RESPECT. Conséquemment, le code de vie de l'école est très clair face aux règles de conduites et aux comportements attendus de la part des élèves. En ce sens, aucune forme de violence ou d'intimidation n'est tolérée et des actions sont prises par l'ensemble des intervenants pour faire en sorte que l'école soit un milieu de vie sécuritaire pour les élèves. Depuis quelques années, des actions concrètes sont prises afin de contrer l'intimidation à l'école. Les voici :

De façon préventive :

- ❖ Révision annuelle du code de vie par l'équipe, la direction et les parents.
- ❖ Révision des règles de l'école avec les élèves à chaque début d'année scolaire en présence des titulaires et de la direction.
- ❖ Mise en place d'activités récompense afin de souligner les comportements de respect à l'école à une fréquence d'une activité récompense aux six à sept semaines.
- ❖ Activités de sensibilisation au phénomène de l'intimidation dans les groupes de 3^e-4^e et 5^e année.
- ❖ Formation de l'ensemble des intervenants de l'école (enseignants, éducateurs du service de garde et surveillants du dîner) à la problématique de l'intimidation.

De façon à sanctionner l'intimidation :

- ❖ L'intervenant remet à l'élève qui intimide un billet bleu mentionnant un manquement majeur. L'élève perd automatiquement son activité récompense.
- ❖ L'intervenant, habituellement l'enseignant, à qui on dévoile une situation d'intimidation en informe la direction et/ou la psychoéducatrice.
- ❖ Dans certains cas, ce sera le parent qui dénoncera la situation d'intimidation dont est victime son enfant. Il est important de dénoncer toute situation de violence persistante à un intervenant de l'école (enseignant, psychoéducatrice, direction).
- ❖ La direction et la psychoéducatrice se rencontrent afin d'établir un plan d'action dans le cas où elles évaluent qu'il y a réellement présence d'une situation d'intimidation.
- ❖ Si ce n'est pas une situation d'intimidation, des mesures sont tout de même prises afin de mettre fin à la situation problématique. Ces mesures vont souvent prendre la forme de rencontres avec les élèves, de résolution de conflits et de mise en place de gestes réparateurs si c'est approprié (lettre d'excuses, gestes pour aider, etc.)



Dans le cas où les intervenants évaluent qu'il y a présence d'une situation d'intimidation, voici les actions prises à l'école face à la personne qui intimide:

- ❖ Rencontre avec la personne qui intimide, la victime et les témoins, afin de bien comprendre la nature des événements.
- ❖ **Si c'est le premier événement** : excuses écrites envers la victime, sensibilisation dans le but de développer l'empathie, mise en place de gestes de réparation envers la victime, discussions avec les parents pour les informer de la situation, travail écrit de réflexion.
- ❖ **Si c'est le deuxième événement** : excuses envers la victime, sensibilisation dans le but de développer l'empathie, mise en place de gestes de réparation envers la victime, discussions et rencontres avec les parents pour les informer de la situation, travail écrit de réflexion, possibilité de suspension à l'interne ou à l'externe.
- ❖ **Si c'est le troisième événement** : rencontres avec le parent, l'intervenant, la direction et l'élève. Référence à un professionnel de l'école (psychologue, psychoéducateur) pour élaborer un contrat d'engagement qui comprend des gestes de réparation envers la victime et qui doit être signé par l'élève, le parent et la direction. Travail de recherche sur l'intimidation avec le parent ou l'intervenant. Suspension interne ou externe.
- ❖ **Si c'est le quatrième événement** : mesures disciplinaires (suspension). Rencontres avec le parent, l'intervenant, la direction et l'élève. Rencontre avec l'agent sociocommunitaire jeunesse du poste de quartier.



IL EST IMPORTANT DE MENTIONNER QUE CES PALIERS D'INTERVENTION PEUVENT VARIER D'UNE SITUATION À UNE AUTRE, SELON LA GRAVITÉ DE LA SITUATION ET LE JUGEMENT DES INTERVENANTS ET PROFESSIONNELS. Ces paliers sont présentés à titre indicatif pour informer les parents de la gradation des interventions.

Toute situation d'intimidation doit être dénoncée afin que l'on puisse agir et protéger la victime. La personne qui intimide a aussi besoin d'aide et c'est aussi pour cette raison que l'intimidation doit être dénoncée. L'ensemble des intervenants de l'école Marguerite-Bourgeoys est préoccupé par le bien-être et la sécurité de vos enfants et c'est la raison pour laquelle des interventions sont réalisées de façon préventive à chaque année.

Qu'est-ce que les enfants peuvent faire pour contrer l'intimidation?



Source de l'image: Service national du RÉCIT à l'éducation préscolaire (<http://recitpresco.qc.ca/>)

Les situations d'intimidation se produisent généralement lorsque les adultes ne sont pas présents ou lorsqu'ils exercent une surveillance moins importante. C'est généralement dans des contextes autres que celui de la classe que se produit des événements en lien avec l'intimidation (déplacements, corridors, cour de récréation, autobus, chemin entre l'école et la maison). Toutefois, la majorité du temps, des pairs sont présents lors des situations de violence ou d'exclusion; ce sont les **TÉMOINS**.

Le rôle des témoins :

Les témoins sont souvent ambivalents dans leurs sentiments lorsqu'ils observent une situation d'intimidation. Ils se demandent souvent comment réagir : encourager la situation en riant, ignorer et quitter les lieux ou dénoncer la situation à un adulte.

Le rôle des témoins est très important dans la persistance des situations d'intimidation ainsi que dans la cessation de celles-ci. On évalue que lorsque les témoins prennent position lors des situations d'intimidation, celles-ci cessent dans les 10 secondes suivantes. Les témoins ont aussi le pouvoir de venir en aide aux victimes en dénonçant les situations d'intimidation qu'ils observent. **La dénonciation est le moyen le plus efficace de mettre fin à l'intimidation.**

DéNONcer :

(source : <http://prevnet.ca/Intimidation/Mythesfaitsolutions/>)

Plusieurs enfants et certains adultes croient que le fait de dénoncer une situation d'intimidation ne fera qu'aggraver le problème. Cette croyance est un mythe. La personne qui intimide a beaucoup plus de pouvoir que la victime. Conséquemment, la victime est souvent incapable de se retirer de cette relation dominant-dominé. C'est pour cette raison qu'un adulte doit intervenir. Dans le cas contraire, l'intimidation se poursuit généralement

et peut même s'aggraver. Il faut souvent plusieurs dénonciations des parents et de l'enfant avant que ne cesse l'intimidation. La recherche indique que les enfants victimes d'intimidation et qui ont dénoncé le fait à un adulte souffrent moins d'intimidation l'année suivante, comparativement aux enfants victimes qui n'ont pas osé en parler (Yuile, Pepler et Craig, 2004). Lorsque nul ne dénonce l'intimidation, les enfants agresseurs ont le sentiment de pouvoir continuer à intimider les autres sans danger. Garder le secret ne fait qu'augmenter le pouvoir de l'agresseur.

DONC :

- ❖ Les adultes doivent encourager les enfants à dénoncer toutes formes d'intimidation.
- ❖ Les adultes doivent fournir aux enfants des moyens concrets pour dénoncer les situations d'intimidation.
- ❖ Les adultes doivent dire aux enfants qu'ils souhaitent être mis au courant des situations d'intimidation qu'ils observent ou vivent, car ce sont eux qui ont le pouvoir d'intervenir.

Que peuvent faire les parents pour aider leur enfant?

(Source : Le Réseau PREVNet (La Promotion des Relations et l'Élimination de la Violence).

- ❖ Prendre le temps de l'écouter et de prendre au sérieux ce qu'il vit.
- ❖ Encourager l'enfant à dénoncer la situation d'intimidation; s'il ne se sent pas à l'aise de le faire seul, l'encourager à le faire accompagné d'amis.
- ❖ Si la situation se produit à l'école, communiquer avec les intervenants scolaires.
- ❖ Encourager l'enfant à parler de comment il se sent et de ce qu'il vit.
- ❖ Trouver avec l'enfant des stratégies pour lui apprendre à s'affirmer; s'affirmer signifie passer un message clair à la personne qui intimide en lui disant clairement d'arrêter.
- ❖ Fournir des conseils de sécurité à l'enfant (changer de trajet, se tenir dans des lieux où l'enfant se sent en sécurité, rester près d'amis).
- ❖ Montrer à leur enfant à rester calme et à utiliser l'humour s'il en est capable; il faut démontrer à la personne qui intimide un certain détachement.
- ❖ Rappeler à l'enfant que personne ne mérite d'être intimidé. Rappeler à l'enfant sa valeur, l'encourager et lui souligner ses forces et ses qualités.
- ❖ Aider son enfant à se sentir bien en le faisant participer à des activités extrascolaires qui lui permettent de se sentir bien et compétent.

Que faire pour prévenir la cyberintimidation?

(source : La cyberintimidation : lorsque même la maison n'est plus un refuge!; document préparé par Mélanie Poirier, psychoéducatrice CSMB et Denis Leclers, ps.éd et conseiller pédagogique en prévention de la violence).



Source de l'image: Service national du RÉCIT à l'éducation préscolaire (<http://recitpresco.qc.ca/>)

- ❖ Placer l'ordinateur dans un endroit passant de la maison.
- ❖ Informez-vous ou informez vos enfants concernant les risques liés à l'utilisation d'Internet et des courriels.
- ❖ Informez-vous et informez vos enfants concernant les risques liés à l'utilisation d'Internet.
- ❖ Questionnez vos enfants sur ce qu'ils font sur Internet et avec qui ils communiquent.
- ❖ Installez des filtres de sécurité.
- ❖ Discutez avec vos enfants d'une utilisation responsable d'Internet. Leur rappeler qu'ils ne devraient jamais répandre de rumeurs, harceler ou menacer les autres, par Internet ou autrement.
- ❖ Vérifier régulièrement l'historique des conversations.

Qui contacter si votre enfant est victime de cyberintimidation?

- ❖ La direction ou un membre du personnel (psychoéducatrice, enseignant).
- ❖ Votre fournisseur Internet ou votre fournisseur de téléphonie sans fil.
- ❖ La police de quartier.

Pour toutes questions concernant cette chronique ou une situation d'intimidation vécue par votre enfant, veuillez contacter :

Katherine Lussier, Psychoéducatrice.

École Marguerite-Bourgeoys (514) 855-4236 poste 3.